



comment obtenir mon titre de séjour

Par **jenyce**, le **24/10/2009** à **19:44**

Bonjour,

Je suis entrée en France avec un long titre de séjour il ya de cela plus de 30 ans. Je retournais très souvent dans mon pays et je comptais y retourner définitivement à la fin de mes études. Cependant très éprouvée par la mort mystérieuse de ma soeur ainée, mon projet de retourner au pays n'était plus envisageable et j'ai alors décidé de rester en France.

Quelques années plus tard, je me retrouve sans papiers et ce jusqu'à ce jour. Je suis aujourd'hui mariée avec un français avec qui je vis depuis dix ans et je souhaiterais bien entendu régulariser ma situation. Je me heurte alors à l'hostilité des services de la préfecture qui ne me fournissent aucune information satisfaisante et à la fin me demandent de retourner dans mon pays afin d'obtenir un visa long séjour.

Je pensais pour ma part que étant entrée avec un visa long séjour bien que datant de très longtemps, je serais dispensée de cette étape. Y aurait-il d'autres solutions ou suis-je alors contrainte de passer par là.

Merci de bien vouloir me renseigner, car je crains un éventuel retour dans mon pays qui est devenu pour moi aujourd'hui une terre étrangère.

Par **HUB92**, le **25/10/2009** à **09:03**

bonjour

Les textes prévoient dans un cas comme celui là de pouvoir obtenir une carte de résident de 10 ans en tant que conjoint de Français. Il faut pour cela être en situation régulière (un visa suffit), marié depuis au moins 3 ans avec un/une français/e, à condition que la communauté de vie n'ait pas cessée depuis le mariage (à prouver avec des documents officiels), que le conjoint ait conservé la nationalité française et si le mariage a été célébré à l'étranger, qu'il ait été transcrit sur les registres d'état civil français.